

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5132 - Mardi 02 Juin 2026 - Prix : 200 Fc

ÉVASION À LA PRISON :

Deux détenus toujours en fuite



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

15 Dhul-Hedja 1447
Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Juin 2026

Lever du soleil:

06h 21mn

Coucher du soleil:

17h 49mn

Fadjr : **05h 09mn**

Dhouhr : **12h 09mn**

Ansr : **15h 04mn**

Maghrib: **17h 52mn**

Incha: **19h 06mn**



SAID LARIFOU, PRÉSIDENT DU RIDJA-PACTEF

"La question migratoire doit être abordée comme une question stratégique nationale et non comme un simple problème de sécurité"

Ces dernières années, beaucoup de jeunes Comoriens sont tentés de rejoindre la France en empruntant des routes parfois mortelles. Rien que ces derniers mois, 33 jeunes migrants étaient portés disparus, mais heureusement certains d'entre eux ont été retrouvés, bien que 10 soient toujours sans nouvelles. Dans cette interview, Me Said Larifou, président du RIDJA-PACTEF, revient sur cette situation tant sur les plans politique, économique que judiciaire.

Question : Ces dernières années, beaucoup de jeunes s'aventurent pour tenter de rejoindre la France au risque de leur vie. Quelles sont les principales raisons qui poussent les jeunes Comoriens à quitter leur pays ?

Said Larifou : Je crois qu'il faut regarder cette réalité avec lucidité et honnêteté. Aucun jeune ne quitte volontairement sa famille, sa culture et sa terre natale pour traverser des déserts, des frontières militarisées ou la Méditerranée s'il dispose d'une véritable perspective d'avenir chez lui. Les principales causes sont connues : le chômage massif des jeunes, la faiblesse des opportunités économiques, les difficultés d'accès à une formation qualifiante, le sentiment d'exclusion sociale et parfois la perte de confiance dans la capacité des institutions à offrir un avenir meilleur. À cela s'ajoute l'effet des réseaux sociaux qui donnent souvent une image idéalisée de l'Europe sans montrer les souffrances, les humiliations et les dangers du parcours migratoire. La migration devient alors moins un choix qu'une fuite devant le désespoir.

Question : Quelle est la situation actuelle ?

S.L. : À la suite du signalement et de l'alerte qui m'ont été adressés concernant la situation de 33 jeunes Comoriens migrants embarqués à bord d'un bateau qui devait les conduire vers l'Espagne, je tiens à informer les familles, les autorités et l'ensemble de nos compatriotes que plusieurs de ces jeunes ont désormais donné signe de vie. Les informations recueillies à ce jour permettent d'établir que 15 jeunes ont été retrouvés au Maroc, dont 5 filles et 10 garçons, huit autres com-

patriotes sont actuellement retenus en Algérie et 10 autres jeunes, après avoir été libérés de leur garde à vue, auraient été embarqués dans un camion en direction de la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Ils demeurent à ce jour introuvables et sont considérés comme portés disparus.

Je tiens à saluer le travail remarquable accompli par les étudiants comoriens présents au Maroc, dont les recherches et les démarches ont permis d'obtenir des résultats concrets et encourageants. Leur mobilisation exemplaire témoigne de la solidarité qui unit notre communauté dans les moments difficiles. Toutefois, la situation demeure préoccupante pour les 10 compatriotes dont nous sommes toujours sans nouvelles. J'en appelle donc aux autorités consulaires comoriennes au Maroc afin qu'elles se joignent pleinement aux efforts déjà engagés par la communauté comorienne pour intensifier les recherches, renforcer la coordination avec les autorités compétentes et mettre tout en œuvre pour retrouver nos compatriotes disparus.

Question : Certains d'entre eux se trouvent emprisonnés et d'autres disparus comme c'est le cas aujourd'hui. Comment les autorités comoriennes réagissent-elles face à cette situation ?

S.L. : Je préfère parler ici de ce qui devrait être fait plutôt que d'entrer dans une polémique. Lorsqu'un ressortissant comorien est détenu, porté disparu ou en danger à l'étranger, la protection consulaire constitue une obligation fondamentale de l'État. Les autorités doivent mobiliser leurs représentations diplomatiques, coopérer avec les pays concernés, identifier les personnes détenues ou disparues et accompagner les familles. Dans le dossier actuel, je constate avec satisfaction que la mobilisation de la communauté comorienne au Maroc et des étudiants comoriens a permis d'obtenir des informations importantes sur plusieurs jeunes. Cette mobilisation citoyenne mérite d'être saluée. J'appelle désormais les autorités consulaires et diplomatiques à renforcer leurs efforts afin que chaque jeune soit retrouvé, identifié et assisté.

Question : Quels sont les arguments juridiques que vous développez pour défendre ces jeunes, souvent arrêtés après avoir traversé plusieurs frontières sans papiers ?

S.L. : Le droit international reconnaît aux États le pouvoir de contrôler leurs frontières. Mais il impose également le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de toute personne, quelle que soit sa situation administrative. Notre action repose notamment sur le droit à la dignité humaine, le droit à l'assistance consulaire ; l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants, le droit à un procès équitable, le droit à l'information de la famille, la protection particulière due aux mineurs et aux personnes vulnérables. Nous veillons également à ce que les procédures de détention, d'éloignement ou de refoulement respectent les normes internationales et régionales relatives aux droits humains.

Question : Pensez-vous que l'État comorien porte une responsabilité légale, ne serait-ce que par son inaction face au chômage des jeunes et à l'absence de perspectives ?

S.L. : Sur le plan juridique strict, la question est complexe. En revanche, sur le plan politique, moral et institutionnel, un État a incontestablement le devoir de créer les conditions permettant à sa jeunesse de vivre dignement dans son pays. Lorsque des milliers de jeunes considèrent l'exil comme leur unique horizon, cela constitue un signal d'alarme pour toute la nation. La responsabilité n'est jamais celle d'un seul gouvernement ou d'une seule génération politique. Elle est collective et résulte souvent de décennies de dysfonctionnements économiques, éducatifs et institutionnels. L'urgence est aujourd'hui de construire des solutions plutôt que de rechercher des coupables.

Question : Les parents ne manquent-ils pas à leur devoir de protection en laissant leurs enfants entreprendre cette route mortelle ?

S.L. : Je refuse de juger des parents souvent confrontés à des situations extrêmement difficiles. La plupart de ceux que j'ai rencontrés sont déchirés entre la peur de perdre leur enfant et l'espoir de lui offrir une chance de réussir. Ces familles sont souvent victimes du même désespoir que leurs enfants. La véritable réponse consiste à renforcer l'information sur les dangers réels de ces routes migratoires et à créer des alternatives crédibles au départ clandestin. Les parents ont



un devoir de protection, mais la société et l'État ont également un devoir de protection envers les familles.

Question : Cette immigration clandestine organisée ne contribue-t-elle pas à vider le pays de sa jeunesse et de ses forces vives, aggravant encore le sous-développement ?

S.L. : C'est effectivement un des grands paradoxes de notre époque. Les Comores investissent dans l'éducation et la formation de leurs jeunes, mais une partie importante de cette énergie humaine quitte ensuite le pays. Cette fuite des compétences, des talents et des forces productives affaiblit durablement les capacités de développement national. Un pays ne peut construire son avenir en perdant continuellement sa jeunesse. C'est pourquoi la question migratoire doit être abordée comme une question stratégique nationale et non comme un simple problème de sécurité ou de contrôle des frontières.

Question : Selon vous, quelle serait la réforme la plus urgente pour réduire ces départs : judiciaire, diplomatique, éducative ou économique ?

S.L. : Toutes sont importantes. Mais si je devais en choisir une, je dirais la réforme économique. Lorsqu'un jeune dispose d'un emploi, d'une activité génératrice de revenus ou d'une perspective entrepreneuriale crédible, l'idée du départ clandestin recule naturellement. Cependant cette réforme économique doit être accompagnée d'une amélioration de l'éducation,

de la gouvernance publique, de la transparence et de l'État de droit. Le développement est un ensemble cohérent. Il ne peut exister durablement sans confiance dans les institutions.

Question : Quel message adresseriez-vous à un jeune Comorien qui envisage de partir clandestinement ?

S.L. : Je lui dirais d'abord que sa vie est précieuse. Aucun rêve ne mérite de mourir dans le désert, dans une prison étrangère ou au fond de la Méditerranée. Je comprends son désespoir, ses ambitions et ses aspirations. Mais je lui demande de réfléchir aux risques immenses qu'il encourt. Je lui demande également de croire en sa capacité à contribuer au développement de son pays. Les Comores ont besoin de leur jeunesse. Notre combat collectif doit être de transformer notre pays afin qu'aucun jeune ne soit contraint de choisir entre l'exil et le désespoir. La véritable victoire ne sera pas de voir partir nos jeunes. La véritable victoire sera de leur donner des raisons de rester, de réussir et de bâtir l'avenir des Comores.

La crise migratoire que vivent les Comores n'est pas seulement une question de frontières. C'est avant tout une question de dignité, de gouvernance, d'espérance et d'avenir. Chaque jeune disparu sur les routes migratoires est un rappel douloureux de notre devoir collectif de construire un pays où l'espoir soit plus fort que l'exil.

Propos recueillis par NAY

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

ÉVASION À LA PRISON :

Deux détenus toujours en fuite

Samedi 23 mai, aux alentours de 17 heures, une quinzaine de jeunes détenus se sont évadés de la prison pour mineurs de Moroni après avoir agressé le gardien-chef et profité d'une porte laissée ouverte. La plupart ont été rattrapés le jour même au marché de Volo-Volo et à Grimaldi. Mais deux détenus, poursuivis pour agression sexuelle, sont toujours activement recherchés.

L'incident, survenu samedi dernier, a mis en lumière une faille dans le dispositif de sécurité de l'établissement. Selon les premiers éléments de l'enquête, les détenus ont profité d'une porte

de sortie non verrouillée pour prendre la fuite. « La porte de sortie n'était pas fermée à clé. Ils ont agressé le gardien-chef qui se trouvait sur place avant de s'enfuir », a confié une source proche du dossier. Dès l'alerte donnée, une opération de recherche a été déclenchée. La majorité des mineurs en fuite a été retrouvée le jour même au marché et à Grimaldi. Deux d'entre eux restent cependant introuvables à l'heure actuelle. Les recherches se poursuivent pour les localiser.

Les mineurs évadés sont âgés de 15 à 17 ans. Au moment des faits, ils étaient poursuivis pour des affaires d'agression sexuelle et de vol. Leur évasion pose la question de la ges-

tion des accès et de la surveillance au sein de la prison pour mineurs de Moroni. Paradoxalement, depuis l'évasion, les familles des deux mineurs toujours en fuite ne se sont pas présentées auprès des autorités pour s'enquérir du sort de leurs enfants. Cette absence interroge dans un contexte où l'on attendrait, en temps normal, une mobilisation des proches pour obtenir des informations ou faciliter le retour des fugitifs.

Ce silence soulève plusieurs hypothèses : crainte des représailles judiciaires, rupture du lien familial, ou méconnaissance de la situation. Aucun élément officiel ne permet à ce stade d'expliquer cette distance.

Il met toutefois en évidence la complexité du suivi des mineurs délinquants, entre responsabilité institutionnelle et rôle de la famille. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les responsabilités dans cette évasion. Elle devra notamment éclairer les conditions dans lesquelles la porte de sortie est restée ouverte et évaluer le déroulement de l'agression contre le gardien-chef.

Notons que le samedi 30 mai dernier, plusieurs détenus se sont évadés de la maison d'arrêt de Moroni. « L'évasion a eu lieu vers 03h du matin. Or, l'alerte a été donnée à 06h du matin. 3 heures de temps plus tard », a affirmé notre interlocuteur. A l'heure où nous

bouclons ces lignes, aucun des évadés n'a été retrouvé. Cette nouvelle fuite relance les interrogations sur le fonctionnement du système pénitentiaire : où se trouvaient les agents de sécurité pénitentiaire au moment des faits ? Qu'en est-il des dispositifs de vidéosurveillance ? Sollicité, le parquet de Moroni, n'a pas souhaité communiquer. À ce stade, aucune communication officielle n'a été faite sur d'éventuelles mesures disciplinaires ou sur le renforcement du dispositif de sécurité. Les autorités continuent de rechercher activement sur les deux mineurs toujours en fuite.

El-Aniou Fatima

ENTREPRENARIAT :

Oichili bénéficie de l'appui de l'AFD pour un projet apicole

Un projet ambitieux de production de miel biologique a été officiellement lancé mardi dernier au foyer de Mina, à Itsinkoudi. Financé à plus de 53 millions de francs comoriens par l'AFD à travers le dispositif Facilité Emploi 2, il vise l'installation de 300 ruches modernes sur dix sites apicoles répartis dans cinq villages de la région de Oichili.

C'est l'association MAPATANO (mouvement associatif pour la promotion et l'accompagnement des transformations et approches novatrices) qui porte le projet, en partenariat avec les femmes leaders d'Itsinkoudi (MDROUMCHE DJIROUME WOUJHIFADHUI). L'objectif est de structurer une chaîne de valeur apicole locale, durable et inclusive. Les cinq villages concernés sont Itsinkoudi, Dzahani, Hambou, Boueni et Dzahadjou. Chacun accueillera deux sites apicoles équipés, soit dix sites au total pour les 300 ruches prévues. Au nom du minis-

tère de l'emploi, le directeur général adjoint de la Maison de l'emploi a salué une initiative "porteuse d'espoir pour notre jeunesse et nos communautés rurales".

« Avec un financement de plus de 53 millions de francs comoriens accordé dans le cadre de la Facilité Emploi 2, ce projet permettra de structurer une véritable chaîne de valeur apicole dans la région de Oichili, en mobilisant directement des jeunes et des femmes autour d'une activité génératrice de revenus à fort potentiel. » Le DGA a insisté sur la double dimension du projet. D'abord économique, avec des formations spécialisées, dotation en équipements modernes, accompagnement à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat local. Ensuite environnementale, grâce à la plantation d'espèces mellifères, sensibilisation à la protection des zones de butinage et promotion d'une production certifiée biologique. « Au-delà de la production de miel, ce projet contribue à renforcer l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, en leur donnant les



compétences, les équipements et l'accompagnement nécessaires pour développer une activité durable. C'est cette approche intégrée que nous voulons encourager à travers Facilité Emploi 2, » a-t-il poursuivi.

Ce choix n'est pas un hasard, comme l'a souligné MAPATANO, car la région de Oichili dispose d'un couvert végétal encore préservé, d'un savoir-faire apicole tra-

ditionnel et d'une forte mobilisation communautaire. De ce fait, l'association des femmes leaders d'Itsinkoudi assurera le suivi de proximité, l'organisation des groupements et la transmission des bonnes pratiques d'hygiène et de récolte. Dès juin, les premières formations démarreront à Itsinkoudi, avant le déploiement des ruches sur les dix sites identifiés. Un accent particulier sera mis

sur la traçabilité, la qualité biologique et la mise en marché locale, avec l'ambition, à terme, d'approvisionner Moroni et les hôtels de l'archipel. À la sortie de la cérémonie, les bénéficiaires repartaient avec une certitude : à Oichili, la production du miel n'est plus seulement une tradition, il devient désormais toute une filière modernisée.

Hamdi Abdillahi Rahilie

DETTES FMI :

Les Comores parmi les trois pays les moins endettés

Dans un article paru sur le site de BBC Afrique en date du 29 mai dernier, l'auteur insiste surtout sur les effets néfastes de la dette des pays africains auprès de l'institution de Bretton Woods et des autres partenaires financiers bi et multilatéraux. À moins d'une dette cachée à la sénégalaise, le pays est à l'abri d'une crise de sur-endettement, du moins auprès du Fonds Monétaire international, un partenaire clé dans le programme de redressement économique mis en place depuis 2023.

Citant une étude de Business Insider Africa, l'auteur de l'article commence par alerter sur un risque systémique des écono-

mies du continent en cas d'accumulation de la dette. « Le niveau élevé de la dette envers le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres bailleurs de fonds étrangers pourrait faire peser des risques économiques importants à long terme sur les pays africains. En particulier, si l'économie repose sur des emprunts non viables pour équilibrer les finances publiques ou soutenir des investissements essentiels. » Citant le cas du Mozambique par rapport à la situation sécuritaire dans le Capo del Cado, l'auteur fait savoir que l'instabilité d'un pays, peut entraîner des conséquences dangereuses sur son endettement, d'où la nécessité pour les pays africains de conserver une certaine stabilité politique pour

garantir les emprunts. « Cela augmente le coût des emprunts futurs, enfermant l'économie dans un cercle vicieux où le gouvernement emprunte principalement pour assurer le service de la dette existante plutôt que pour développer des secteurs productifs tels que l'industrie, la santé, les infrastructures ou l'éducation. »

Avec une dette estimée à un peu plus de 26 millions de DTS (Droit de tirage spéciaux), soit environ 35 à 37 millions de dollars selon le cours de change, les Comores se classe à la 3e place des pays africains les moins endettés selon une étude du FMI paru le 10 avril 2026. Selon ce classement la Namibie arriverait en tête du classement des pays les moins endettés auprès du FMI. À la date du 10 avril,

le pays avait remboursé intégralement son encours vis à vis du FMI, et présentait une note vierge de zéro dollars de dette. Pour le cas des Comores, bien que la vigilance doit être de mise, cela démontre que, l'exposition au FMI est limitée par rapport à d'autres pays africains. Avec ce niveau de l'encours le pays est considérée relativement épargnée par rapport à d'autres économies du continent qui comptent des milliards de dette, comme l'Égypte qui arrive en tête avec une dette estimée à 7 245 182 524 \$.

Ce taux d'endettement ne signifie pas pour autant que le pays se trouve dans une bonne situation financière, car la dette vis à vis du FMI n'est qu'une partie de l'ensemble de la

dette publique. En effet, en 2025, la Banque Mondiale avait évoqué un risque élevé de sur-endettement, non pas à cause de la dette, qui représentait 25,2% du PIB, mais en raison de la vulnérabilité de l'économie face aux chocs extérieurs. « La dette publique a atteint 25,2 % du PIB en 2025, et les Comores demeurent exposées à un risque élevé de surendettement, selon l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale de janvier 2026. » Au 3 décembre 2025, la BM estimait la dette extérieure des Comores à 395 millions de dollars, dont 150 millions envers les institutions multilatérales (FMI, BM, IDA, BAD...).

Imtiyaz

ENVIRONNEMENT :

Fomboni étouffe sous les déchets et les animaux errants

Entre plages insalubres, routes envahies par les chèvres et marché délaissé, les habitants de Fomboni dénoncent une dégradation inquiétante du cadre de vie. Malgré les taxes et les promesses répétées des autorités locales, la capitale de Mohéli peine à retrouver une image propre et sécurisée.

A Fomboni, la colère monte face à l'état préoccupant de l'environnement urbain. Déchets abandonnés sur les plages, ordures entassées le long des routes et animaux en divagation composent désormais le décor quotidien de la capitale de Mohéli. Une situation qui alimente le mécontentement des habitants, des commerçants et des usagers de la route. Malgré plusieurs projets mis en place et un site de décharge récemment octroyé aux autorités insulaires, dans plusieurs quartiers de la ville, les riverains dénoncent un manque flagrant d'assainissement. Les plages, autrefois appréciées pour leur cadre naturel, sont aujourd'hui envahies par les détritus. Les habitants regrettent l'absence d'un système efficace de collecte des déchets et estiment que l'image de la ville se dégrade de jour en jour.

Les conducteurs, eux aussi, tirent la sonnette d'alarme. La présence fréquente de chèvres et d'autres animaux errants sur les routes constitue un véritable dan-

ger pour la circulation. Les chauffeurs de taxi affirment être régulièrement contraints de freiner brusquement afin d'éviter des collisions pouvant provoquer des accidents graves. Au marché de Fomboni, les commerçants expriment également leur exaspération. Ibrahim Boura, vendeur au marché, dénonce l'absence d'amélioration malgré les contributions exigées quotidiennement aux marchands. « Chaque jour, nous voyons des agents venir nous vider les poches, mais nous ne constatons aucun changement dans notre milieu de travail. C'est souvent nous-mêmes qui nettoyons les tables du marché. Et lorsqu'il y a un peu de propreté au marché ou à la plage, ce sont généralement des associations qui viennent nous aider », déplore-t-il.

Le commerçant évoque avec nostalgie une période où, selon lui, davantage d'efforts étaient consentis pour améliorer les conditions de travail et l'hygiène publique. Face à cette situation, les habitants réclament des mesures urgentes et concrètes. Ils appellent notamment au renforcement du système de gestion des déchets, à un meilleur entretien des espaces publics ainsi qu'à une réglementation stricte concernant les animaux errants, afin de redonner à Fomboni une image plus propre et plus sûre.

Riwad



La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-90 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le, _____
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	85	62 500	127




AVIS DE PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES

Recrutement d'un Consultant Externe Temporaire
Restructuration du Département Administration, Logistique & Projets

Référence : ACVADM/2026-005
Durée de la mission : 6 mois (Contrat Temporaire)
Lieu : Moroni, Comores

OBJET DE LA MISSION

Dans le cadre de la modernisation de ses structures, Exim Bank lance un appel d'offres pour le recrutement d'un expert-consultant indépendant ou d'un cabinet spécialisé. L'objectif de cette mission de 6 mois est de restructurer globalement le Département Administration, Logistique et Projets autour de quatre axes fondamentaux :

- Optimisation des processus internes.
- Clarification et définition des rôles et responsabilités des équipes.
- Renforcement de la gouvernance institutionnelle.
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle globale.

PROFIL ET CAHIER DES CHARGES

Les critères de qualification, le profil détaillé recherché ainsi que les termes de référence (TDR) complets de la mission sont d'ores et déjà disponibles et à retirer auprès de nos services.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature (offres technique et financière) doivent être déposés sous pli fermé au secrétariat de la Direction Générale d'Exim Bank sis à la place de France Moroni au plus tard le jeudi 11 juin 2026 à 14h00. Les dépôts par voie électronique ne seront pas acceptés.

- **Retrait du dossier et informations :** Secrétariat du Département Administration, Logistique & Projets.

La banque se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis si les offres reçues sont jugées insatisfaisantes.



Meilleure banque de l'année 2025 aux Comores

La Direction



Exim Bank Comores
Place de France, B.P. 03 Moroni, Union des Comores

HANDBALL IHF 7

Une bonne note pour nos équipes de jeunes

C'est l'une des disciplines à forte potentialité, il suffit d'y être et les joueurs assureront la suite. En tout cas les résultats de nos jeunes représentant à Madagascar à l'occasion du tournoi IHF de la zone 7, sont encourageants par rapport à la concurrence et au niveau général de région. Alignées dans deux catégories, U18 (cadet), et U20 (junior), les jeunes ont montré des bonnes dispositions par rapport au temps imparti pour leur préparation, et surtout par rapport au manque de moyens.

Cette édition 2026 de l'IHF trophy zone 7, organisé par la fédération internationale de la discipline, sert de tremplin qualificatif aux jeunes handballeurs de la région, pour l'IHF continental qui doit se dérouler en principe au mois de septembre prochain au Togo. Les vainqueurs du tournoi auront en effet validé leur ticket pour l'Afrique de l'ouest. Si l'île de la Réunion qui fait office d'ogre régional ne sera pas présent lors ce rendez-vous continental, des pays comme Madagascar ou les Comores tenteront de tirer leur épingle du jeu, en plaçant leur(s) équipe(s) à la pre-

mière place, qualificative pour le tournoi continental. Au-delà de l'objectif de qualification pour ce rendez-vous continental. Ce tournoi IHF, permet surtout aux handballeurs de la région d'engranger de l'expérience, au niveau régional avant de passer sur le continent et éventuellement à l'international.

Au gymnase couvert de Mahamasina, les U18 avaient été battus d'entrée par le pays hôte (37-27) le 28 mai. Trop timorés contre les malgaches, les cadets comoriens, ont essayé de réagir lors de leur deuxième match contre l'équipe de La Réunion. Malgré une bonne prestation et des initiatives, les jeunes Cœlacanthes se sont de nouveau inclinés par trois buts de différence (30-27). Quatre heures plus tard, les Verts se sont de nouveau inclinés face aux frères mahorais (45-41). Avec cette défaite, la team Comores a fini à la 4ème place, et a dû affronter le 1er lors des demi-finales. Si l'heure n'est pas encore à la course aux médailles pour les cadets, cette expérience à Madagascar leur a permis de prendre la mesure des grandes compétitions régionales. Contre l'équipe mahoraise en demi-finale, les jeunes handballeurs ont du enco-



re s'incliner, se classant quatrième. La première sortie de cette jeune équipe est d'ores et déjà une victoire.

Chez les U20, les matchs ont été nettement mieux disputés. Pourtant tout avait mal commencé pour les juniors comoriens. Contre Madagascar, lors du premier match, la défense comorienne a pris l'eau de partout, et, est reparti avec 10 points de retard (34-44) sur les voisins de la grande île. Qu'à cela ne tienne, contre les Seychelles, les Verts ont

envoyé du lourd, en étrillant des seychellois aux épaules frêles par 12 points d'écart (45-27). Une victoire qui a mis du baume au cœur des comoriens, qui devaient rencontrer leurs frères mahorais le lendemain (29 mai). Lors de cette confrontation, les U20 ont largement pris le dessus en s'imposant par le score de 36-25. Avec 2 victoires, l'équipe comorienne prend la deuxième place derrière les malgaches. Une bonne nouvelle pour cette catégorie, qui et le pont entre les jeunes et les

seniors. Vu leur talent, il ne sera pas étonnant de trouver parmi ces jeunes, les futurs joueurs qui disputeront les prochains jeux des îles aux Comores en 2027. Toujours est-il, que lors de la demi-finale, la team Comores a dû s'incliner contre les frères de Mayotte (31-26), qu'elle avait pourtant battue lors des matchs de groupes. Maigre consolation, pour les Comores, qui ont battu les Seychelles et décroché la médaille de bronze (40-30).

Imtiyaz



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres



Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (N°P171361)

UNION DES COMORES

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR) N° P171361

Financement de la BM : Crédit -65290 ; Don No. D549-KM

Recrutement d'un cabinet pour l'audit externe des comptes de l'exercice 2026 du PRPKR

Référence : 2026-001-AUDIT.EXT-UGP-PRPKR

1. CONTEXTE

L'Union des Comores bénéficie d'un financement de la Banque Mondiale pour le Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR), dont l'accord a été signé le 13 janvier 2020. L'objectif est de soutenir le relèvement des infrastructures publiques et privées et d'accroître la résilience face aux catastrophes climatiques. Le projet, mis en œuvre par le Ministère de l'Aménagement du Territoire (via une UGP au sein de la DGEAT), dispose d'un système comptable et d'un manuel de procédures opérationnels.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif est de permettre au consultant d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du Projet pour l'exercice 2026. L'auditeur devra s'assurer de l'utilisation conforme des ressources et se prononcer sur la sincérité des états financiers.

Conformément aux TDR, la mission inclut des volets spécifiques :

- **Audit du Plan d'action pour la réinstallation (PAR)** : Vérification spécifique des paiements effectués au titre du PAR (éligibilité et exactitude des montants).
- **Audit de clôture** : Émission d'une opinion sur la fiabilité des comptes à l'achèvement du projet et sur l'éligibilité des dépenses durant la période de grâce.

- **Contrôle Interne** : Évaluation de la sauvegarde des actifs et de l'efficacité des procédures.

3. PROFIL DU CONSULTANT ET QUALIFICATIONS

Le consultant doit être un Cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, faisant profession habituelle d'auditer des comptes et régulièrement inscrit au tableau d'un ordre membre de l'IFAC (justificatif requis). Le cabinet doit :

- Avoir une expérience confirmée en audit financier de projets de développement.
- Avoir eu une performance satisfaisante lors d'audits de projets financés par la Banque Mondiale au cours des 3 dernières années (justificatif requis).

Personnel clé minimal requis : En dehors de l'associé responsable, l'équipe doit comprendre au moins :

1. **Un Auditeur associé** : Expert-comptable (IFAC), minimum 5 ans d'expérience comme associé.
2. **Un Chef de mission** : Expert-comptable diplômé (IFAC), connaissant les normes comoriennes, ayant dirigé au moins 5 missions d'audit de projets internationaux sur les 10 dernières années.
3. **Deux (2) Auditeurs** : Diplôme supérieur (Bac+4), ayant réalisé au moins 3 missions d'audit de projets.

4. MÉTHODE DE SÉLECTION

Les consultants seront sélectionnés selon la méthode « **Sélection à Moindre Coût (SMC)** » conformément au **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA** (version Février 2025).

N.B : L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune objection de la part du Client de le retenir sur la liste retenue.

5. SOUMISSION ET INFORMATIONS

Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en français, doivent comprendre les justificatifs d'inscription à l'ordre professionnel et les attestations d'expérience du personnel.

Les TDR complets peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous enveloppe fermée (Original + 2 copies + Clé USB) portant la mention : « Recrutement d'un cabinet pour l'audit externe des comptes de l'exercice 2026 du PRPKR » au plus tard le 16/06/2026 à 13h00 à l'adresse suivante : Madame La Coordinatrice du PRPKR, Rue Corniche, Ex-projet PALU, Bât. DGEAT, 2ème étage, BP 12 Moroni, Comores.

Contact : coordonateur.ugp.prpkr@gmail.com ; rpm3.ugp.prpkr@outlook.com.

TÉMOIGNAGES :

Deux rescapés se confient sur leur tragédie

Après une tentative de traversée clandestine vers l'Espagne, trente-trois Comoriens ont été interceptés puis abandonnés dans des zones désertiques entre le Maroc et l'Algérie. Deux rescapés racontent leur calvaire, entre peur, abandon et incertitude, tandis que plusieurs de leurs compagnons restent encore portés disparus.

Trente-trois ressortissants comoriens, dont neuf femmes et vingt-quatre hommes, ont tenté de rejoindre l'Espagne depuis le Maroc à bord d'un kwasa-kwasa. Leur embarcation a été interceptée en mer avant d'atteindre les côtes européennes. « Après l'interception, ils nous ont emmenés et placés en garde à vue. On ne nous expliquait rien. Puis quelques jours plus tard, ils nous ont relâchés et déposés dans le désert, entre le Maroc et l'Algérie », raconte Karim H. Comme lui, plusieurs migrants décrivent un enchaînement d'événements marqué par l'incertitude. Certains ont été séparés du

groupe, d'autres déplacés sans savoir où ils étaient conduits.

Le bilan humain reste préoccupant. À l'en croire, « parmi les neuf femmes, quatre seraient actuellement libres au Maroc, une en Algérie, deux en détention au Maroc, tandis que deux restent introuvables. Du côté des hommes, quatre seraient libres au Maroc, six en Algérie, sept en prison au Maroc, un blessé aurait été transféré dans un hôpital dont la localisation reste inconnue, et six sont toujours portés disparus. Au total, huit personnes dont deux femmes et six hommes demeurent sans nouvelles à ce jour », confie-t-il. Les témoignages font également état de conditions alarmantes après l'interception. Certains migrants évoquent des transferts dans des véhicules sans destination connue. Par ailleurs, une personne blessée aurait été admise dans un hôpital, sans que ses proches ne puissent en identifier la localisation. À ce jour, aucune information n'a permis de confirmer son état de santé.

Au total, neuf Comoriens seraient actuellement détenus

dans une prison marocaine, tandis que plusieurs autres resteraient livrés à eux-mêmes dans des zones désertiques à la frontière algéro-marocaine. Face à cette situation, la solidarité s'organise difficilement. Des Comoriens présents au Maroc tentent de collecter des fonds pour retrouver les disparus. Ils affirment avoir sollicité l'ambassade et le consulat des Comores, qui auraient indiqué ne pas disposer de moyens financiers pour intervenir. Contactée par nos soins, Salima E., également rescapée de cette traversée, confirme cette version des faits.

« Cela fait déjà deux semaines depuis que cette catastrophe a eu lieu. Après notre interception, nous avons été placés en garde à vue, puis relâchés. Ensuite, on nous a abandonnés entre le désert algérien et marocain », raconte-t-elle. Elle poursuit : « Nous sommes allés voir le consulat et l'ambassade pour expliquer ce qui s'était passé, mais il n'y a jamais eu de suite. On nous dit simplement qu'il n'y a pas de fonds. Certains

d'entre nous ont dû se débrouiller seuls pour revenir au Maroc. Nos compatriotes ont mobilisé des voitures, et chacun a dû payer environ 100 000 francs comoriens, soit près de 200 euros. » Malgré ces efforts, de nombreuses zones d'ombre persistent. « Certains sont en Algérie, d'autres encore dans le désert, et nous n'avons aucune nouvelle d'eux », déplore-t-elle.

Aujourd'hui, la situation continue d'inquiéter profondément la communauté comorienne au Maroc ainsi que les familles restées au pays. Entre absence d'informations, dispersion des migrants et manque de moyens pour organiser les recherches, l'angoisse demeure entière. Ce drame met en lumière les risques extrêmes auxquels s'exposent les migrants clandestins, mais aussi les limites des dispositifs d'assistance après leur interception. Pour les familles, l'attente se poursuit, suspendue à l'espoir de retrouver leurs proches.

Mohamed Ali Nasra

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Conseil National de la Presse
et de l'Audiovisuel

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية



Moroni, le 23 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE L'UNION DES COMORES

Un cadre législatif rénové pour une presse libre, plurielle et responsable

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) des Comores porte à la connaissance des professionnels des médias et du grand public l'adoption du Code de l'Information et de la Communication de l'Union des Comores par l'Assemblée de l'Union lors de la session ordinaire de 2025. Ce texte fondateur abroge et remplace la loi N° 21-011/AU du 8 juin 2021 et constitue la pierre angulaire d'un paysage médiatique moderne, équilibré et ancré dans les valeurs démocratiques.

1. UN TEXTE AMBITIEUX POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le nouveau Code réaffirme avec force que la liberté de la presse et de la communication audiovisuelle est garantie, dans le respect de la Constitution comorienne, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Il consacre le droit à l'information comme un droit fondamental de tout citoyen, tout en organisant son exercice responsable. Parmi les avancées majeures, le Code introduit un fonds d'appui destiné à soutenir et développer la presse publique et privée, favorisant ainsi l'émergence d'un tissu médiatique diversifié. Il reconnaît également explicitement le rôle de la presse en ligne, lui accordant le même statut juridique que la presse écrite traditionnelle.

2. LE CNPA : UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE RENFORCÉE

Le Code institue et conforte le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) en tant qu'autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Composé de onze (11) membres nommés pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois, le CNPA exerce ses missions en toute indépendance, sans ingérence d'aucune autorité publique ou privée. Ses missions essentielles comprennent notamment :

- La délivrance et le contrôle des autorisations d'émett-

re pour les entreprises audiovisuelles ;

- La garantie du pluralisme de l'information, en particulier en période électorale ;
- La régulation des acteurs numériques, des plateformes et des réseaux sociaux ;
- La protection des journalistes et l'arbitrage des conflits liés à la liberté d'expression ;
- La lutte contre la désinformation et la promotion de l'éthique journalistique.

Les membres sont soumis à des règles strictes d'incompatibilité afin de garantir leur totale indépendance vis-à-vis de tout intérêt politique ou économique dans le secteur médiatique.

3. DROITS ET PROTECTION DES JOURNALISTES : DES GARANTIES INÉDITES

Le Code consacre un titre entier au statut des journalistes professionnels. Il affirme leur droit à un accès libre aux sources d'information, à invoquer la clause de conscience, à bénéficier de conventions collectives ainsi qu'à une protection physique, morale et juridique garantie par l'État. La carte professionnelle, délivrée par une Commission spécialisée, devient le sésame du journalisme professionnel aux Comores. Elle donne accès à tous les lieux et événements publics susceptibles de présenter un intérêt pour l'information, dans le respect du secret-défense et des réglementations applicables. Le secret des sources est consacré comme un droit fondamental : aucun journaliste ne peut être contraint de divulguer ses sources. En outre, toute personne mentionnée comme source bénéficie des mêmes garanties de protection.

4. LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ENCADRÉE

Le Code est résolument tourné vers l'ère numérique. Il soumet les médias en ligne, les plateformes de partage de vidéos, les réseaux sociaux et les agrégateurs de contenus à l'autorité du CNPA, y compris lorsque leur siège est établi à l'étranger,

dès lors qu'ils visent un public comorien. Les plateformes sont assujetties au paiement d'une redevance annuelle et à des obligations de coopération, de transparence et de modération des contenus. Parmi les dispositions innovantes, le Code encadre pour la première fois l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans les médias : tout contenu généré ou fortement modifié par une IA doit être clairement signalé. Il est interdit d'utiliser l'IA pour produire des deepfakes ou des fausses informations dans le but de désinformer l'opinion publique. Une cellule de veille technologique et éthique sur l'IA sera instituée auprès du CNPA. Tout blogueur, activiste ou influenceur disposant de plus de 2 000 abonnés est désormais soumis aux principes généraux de la loi, notamment en matière de responsabilité éditoriale et d'éthique.

5. RÉGULATION DES CONTENUS ET PÉRIODE ÉLECTORALE

Le Code établit des règles claires en matière de régulation des contenus : respect de la dignité humaine, protection de l'enfance, encadrement de la communication commerciale audiovisuelle, protection des données personnelles, droit de réponse, et lutte contre le piratage des œuvres audiovisuelles. La communication commerciale clandestine et les techniques subliminales sont formellement interdites. En période électorale, le CNPA garantit l'équité entre les candidats et veille à ce que les médias respectent le pluralisme et la neutralité. La diffusion de résultats avant leur proclamation officielle est interdite. Tout journaliste déclaré candidat à une élection est mis d'office en congé jusqu'à l'issue du scrutin.

Contact : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) Adresse : Bureau du CNPA, Moroni-Coulée à côté du Croissant-Rouge Comorien Tél : +269 773 20 00 Email : cnpa@comorestelecom.km ; contact@cnpa.km